



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20230403-2023_04_10-DE



Délibération n° 2023-04-10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
24/03/2023
Date d'affichage :
24/03/2023

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 27
Qui ont pris part au vote : 32

Votes :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNE, M. OCHEM, Mme FRANCO, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. NASSIEU-MAUPAS, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, M. COLLET, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme VEILHAN, M. ARCHAMBEAU, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS, M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE.

Absents excusés : M. CABANES, Mme LABOURET, Mme LOURAU, Mme SCHIANO, M. MAUBOULES, M. LESCHIUTTA

Pouvoirs : M. CABANES à Mme FRANCO, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, Mme LOURAU à Mme FERRER, Mme SCHIANO à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. LESCHIUTTA à M. FRETAY

Secrétaire de séance : Mme GARCIA-ORCAJADA

N° 2023-04-10

Etat des cessions et acquisitions

RAPPORTEUR : M.A. JACOTTIN

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.
En 2022, la Ville de Billère a procédé à 3 acquisitions et à 3 cessions.

ACQUISITIONS

1/ Acquisition de trois parcelles d'une superficie totale de 4801 m² auprès de l'EPFL
Parcelles situées rue Gensemin sous les références AD 530-567-568
Montant : 279 047 €

2/ Acquisition auprès de monsieur LE MOAL de deux parcelles pour une superficie totale de 189 m² Parcelles situées Allée des Marnières sous les références AE 283-285
Montant : gratuit (échange)

3/ Acquisition de deux parcelles d'une superficie de 28 m² auprès de Mme VIGNAU VEUVE LASSU
Parcelle située rue du Golf sous les références AK 1247-1248
Montant : 213 €

CESSIONS

1/ Cession d'une parcelle d'une superficie de 62 m² auprès de monsieur LE MOAL
Parcelle située Allée des Marnières sous la référence AE 280
Montant : gratuit (échange)

2/ Cession d'une parcelle d'une superficie de 367 m² auprès de madame RIX
Parcelle située 15 RUE DU ONZE NOVEMBRE 1918 sous la référence AB 615
Montant : 100 000 €

3/ Cession d'une parcelle d'une superficie de 125 m² auprès de monsieur VALTON
Parcelle située 15 RUE DU ONZE NOVEMBRE 1918 sous la référence AB 624
Montant : 152,45 €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 22 mars 2023

Le Conseil municipal, invité à délibérer, décide :

- **D'APPROUVER le bilan 2022 des cessions et acquisitions immobilières qui sera annexé au compte administratif.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

